

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/05/2011

Réception par le Prefet : 16/05/2011

Publication : 20/05/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-5-6-7

Séance du vendredi 13 mai 2011

PROGRAMME REGIONAL D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT / SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITÉS / COTISATIONS À DIVERS ORGANISMES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général CG-2010-4-6-4 du 8 décembre 2010 relatif à l'Environnement Naturel,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

approuve le versement de cotisations annuelles aux organismes suivants :

- ARIENA : 40 €
- ANCLI : 1.000 €
- PEFC : 113 €

Ces subventions seront prélevées sur les programmes C631 et C632, au chapitre 011 Nature 6281 Fonction 738.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 13 MAI 2011

Programme régional d'éducation à l'environnement (F)
PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
PEE03903	ARIENA CENTRE PERMANENT D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT COTISATION 2011	40,00
Total		40,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 13 MAI 2011

Soutien à la vie associative et aux collectivités (F)
PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
VAC03809	ANCLI HOTEL DU DEPARTEMENT COTISATION ANNUELLE 2011	1 000,00
VAC03810	ENTITE PEFC ALSACE COTISATION ANNUELLE 2011	113,00
Total		1 113,00